



Dijon, vendredi 12 mai 2023

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/02992**

---

Pris en application :

Code des transports

Arrêté préfectoral n°11 mai 2023, limitation usages de l'eau

**Insuffisance de la ressource en eau****Regroupement de Bateaux  
Canal de Briare, Ecluses 5 à 12****Modification des conditions de navigation (Horaires de passage) ( tous les usagers - dans les deux sens )**

---

**- à partir du 15/05/2023 à 09:00**o **Canal de Briare**

entre les pk 4.701 (Ecluse 5 de Venon) et pk 12.417 (Ecluse 12 La Gazonne)

**Commentaire :**

Mesdames et Messieurs les usagers sont informés qu'en application des dispositions de l'arrêté préfectoral mettant en oeuvre des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau en raison de la sécheresse, des mesures exceptionnelles d'économies d'eau sont nécessaires. ainsi, de l'écluse 5 de venon à l'écluse 12 de la gazonne des horaires de passages sont fixés:

les passages en sens montant (écluse 5 vers écluse 12) sont autorisés:

- de 9H00 à 11H00

- de 13H30 à 15H30

- de 17H30 à 18H30

les passages en sens avalant (écluse 12 vers écluse 5) sont autorisés:

- de 10H00 à 12H00

- de 15H30 à 17H30.

ces conditions de navigation sont cependant susceptibles d'évoluer, nous vous invitons à consulter régulièrement les avis à la batellerie.

**Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet ([www.vnf.fr](http://www.vnf.fr))****Service(s) à contacter :**

Direction territoriale Centre-Bourgogne, Chemin Jacques de Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX

Tél : 03.45.34.13.00 - Fax : 03.45.34.12.99

**Date limite d'affichage :**

Prochain avis.

Adjoint au chef de l'UTI

**Signé**

Laure SEMBLAT